



Duree de preavis lors d'une demission

Par **Mistinguette11**, le 19/11/2012 à 21:25

Je suis assistante dentaire, apres un contrat de professionnalisation en cdd, j'ai signé le cdi il y a 3 mois. Ayant trouvé un poste plus interessant je demissionne. Mon preavis est bien d'un mois?

Par **P.M.**, le 19/11/2012 à 22:22

Bonjour,
Le préavis à respecter est celui prévu à la Convention Collective applicable en cas de démission...

Par **Mistinguette11**, le 20/11/2012 à 07:04

C'est ce que j'ai fait mais j'ai un doute du fait du cumul cdd/cdi. Pourriez vous me renseigner svp?

Par **P.M.**, le 20/11/2012 à 12:37

Bonjour,
Il faudrait donc que vous indiquiez la durée du contrat de professionnalisation ainsi que l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

Par **Mistinguette11**, le 21/11/2012 à 11:27

Le contrat de professionnalisation etait d'une duree de 18 mois et c'est la convention collective nationale du personnel des cabinets dentaires

Par **P.M.**, le 21/11/2012 à 12:24

Nonjour,
Suivant l'[art. 3.1 de la Convention collective nationale des cabinets dentaires](#) avec une ancienneté comprise entre 6 mois et 2 ans le préavis est donc d'un mois...

Par **Mistinguette11**, le **21/11/2012** à **12:32**

Je vous remercie
Cordialement

Par **Okiki**, le **07/02/2016** à **20:14**

Je suis secrétaire dans un cabinet dentaire depuis 9 ans en cdi je veux démissionne combien ai je de préavis à faire et dois je le faire totalement

Par **P.M.**, le **07/02/2016** à **23:18**

Bonjour tout d'abord,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...